



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

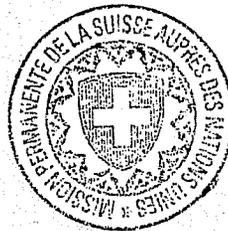
Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

172 - 10 / 713.215.23 – BTU

La Mission Permanente de la Suisse auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note LA/COD/4 du 31 décembre 2008, a l'honneur de lui transmettre en annexe le rapport de la Suisse relatif à l'examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires.

La Mission Permanente de la Suisse auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'assurance de sa très haute considération. *DD*

New York, le 17 mai 2010



Au Secrétariat général
de l'Organisation des Nations Unies

New York



Rapport de la Suisse relatif à l'examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

La Suisse a le privilège d'être le pays hôte de 26 organisations internationales, dont 8 qui font partie du système onusien. 163 Etats étrangers sont représentés auprès de ces organisations, et la ville de Genève seule accueille plus de 235 missions, représentations et délégations.

Incidents

La Suisse prend ses responsabilités très au sérieux concernant ses devoirs de protection et de sécurité des missions et des organisations internationales. La situation générale en Suisse peut être considérée comme sûre. Les quelques incidents survenus durant les deux dernières années n'ont été que de portée mineure, s'agissant principalement d'actes de vandalisme. On relèvera, à titre d'exemple, les deux incidents suivants:

- le 25 mars 2008, le bâtiment de la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation internationale du Commerce (OMC) a fait l'objet de graffitis. Durant un certain temps, la mission a fait l'objet de mesures de sécurité particulières. L'affaire a été instruite et les conclusions portées à la connaissance de la Mission permanente de la Chine.
- le 3 décembre 2008, le service NRBC (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique) du Service d'investigations spéciales (SIS) est alerté par la Mission des Etats-Unis en raison d'une suspicion d'anthrax dans la valise diplomatique. La poudre a été prélevée et analysée par les Hôpitaux universitaires genevois et le résultat fut négatif. En l'absence d'un dépôt de plainte, l'affaire n'a pas été poursuivie.

Système de surveillance et de protection

Les autorités compétentes du pays hôte suivent avec attention les besoins sécuritaires des missions et représentations diplomatiques, ainsi que des organisations internationales. Elles prennent des mesures appropriées de sécurité lorsque les circonstances l'exigent. Le Service fédéral de sécurité (SFS) a pour mission d'établir des analyses de risque et de déterminer les mesures à prendre. Il appartient ensuite aux polices cantonales de mettre en œuvre les mesures préconisées par le SFS.

Avec la présence de 23 organisations internationales et plus de 235 missions, représentations et délégations, Genève dispose d'une police de sécurité internationale, spécialement affectée à la surveillance des sites diplomatiques. Au sein de l'état-major de police, le groupe diplomatique, atteignable 24h/24h, répond aux sollicitations des missions permanentes et des organisations internationales en matière de sécurité.

Par ailleurs, la police de Genève jouit d'une longue expérience dans la gestion des nombreuses manifestations qui se déroulent en marge des réunions et conférences internationales. Au besoin, elle renforce la présence policière devant les sites diplomatiques concernés et intervient en cas de trouble de la tranquillité d'une mission diplomatique. Elle s'appuie en outre sur les nouvelles technologies pour renforcer la sécurité de certains sites diplomatiques en installant des caméras de vidéo surveillance.



Enfin, la Suisse finance entièrement le renforcement de la protection extérieure des sites des organisations internationales sises sur son territoire, principalement par la mise en œuvre de mesures architectoniques (barrières de sécurité, bornes anti-véhicules, etc.), ceci afin que lesdites organisations internationales puissent remplir les critères minimaux de sécurité requis par les normes H-MOSS (Headquarters Minimum Operating Security Standard).